



Nantes, le 9 avril 2020

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes
Copie aux secrétariats des CHSCT-Académique et Départementaux,
à Monsieur le Secrétaire Général,
à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Objet : courrier intersyndical de Loire-Atlantique portant les revendications des personnels

Monsieur le Recteur,

En cette période particulière, nos organisations syndicales, la CGT éducat'ion, la FNEC-FP-FO, la FSU et SUD éducation vous adressent ce courrier afin de faire valoir les revendications des personnels abordant les sujets suivants : les congés de printemps, le soutien pendant les vacances, la protection des personnels, l'indemnité mise en avant par le ministère, les lignes directrice de gestion, les postes.

Congés de printemps

Nous avons pris connaissance des consignes que vous avez adressées aux chefs de division concernant les dispositions relatives aux congés des agents pour la période à venir.

Il s'avère que ces consignes sont diversement appréciées selon les services avec des contraintes accrues concernant notamment les personnels contractuels.

Si certains services laissent leurs agents disposer librement de leur congés, d'autres services s'adressent à leurs personnels en les incitant à poser jusqu'à une semaine de congés.

Ces dispositions sont contraires aux recommandations Ministérielles (cf. Vademecum Administratif du 1er avril 2020) qui, si elles garantissent le droits aux agents à prendre des congés, et si parallèlement elles préconisent d'inciter les personnels ne relevant pas des plans de continuité administrative à déposer des jours de congés sur la période des vacances de printemps, elles n'obligent en rien les personnels à poser des jours, et encore moins un nombre de jours minimum qui serait fixé par l'autorité hiérarchique.

Un certain nombre d'agents ne souhaitent ou ne peuvent poser de jours de congés sur tout ou partie de cette période pour des raisons qui leur sont propres ; ainsi, les agents contractuels affectés de façon discontinue ne bénéficient que de 2,5 jours de congés pour un mois travaillé. Un agent débutant son contrat en mars ou avril ne peut donc se voir imposer de prendre des jours, et encore moins un nombre de jours qui serait supérieur à celui auquel il peut prétendre.

C'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons pour que les consignes les plus permissives soient données de façon égale à chaque service dans le respect des droits des agents à disposer de leurs congés.

Par ailleurs, nous exigeons que les congés scolaires de l'ensemble des personnels soient respectés et qu'aucune pression ne soit exercée, y compris sur le terrain du volontariat.

Soutien pendant les vacances

Après quatre semaines de confinement et de travail acharné pour maintenir le lien avec leurs élèves, le ministre cherche encore à nous faire croire qu'avec du soutien pendant les vacances, il serait possible de réduire la fracture scolaire. Ce dispositif n'a aucun sens en cette période où tous les personnels et les familles ont besoin de récupérer. De plus, nous savons que les élèves qui ont le plus besoin de soutien sont aussi souvent celles et ceux qui sont le plus dépourvu.e.s en matériel numérique, ou celles et ceux qui le maîtrisent le moins. Nos organisations syndicales invitent les collègues à ne pas entrer dans le dispositif.

Protection des personnels

Nos organisations syndicales exigent que tous les moyens de protection (masques, gel hydroalcoolique, serviettes à usage unique...) soient fournis à hauteur des besoins à tous les personnels, en particulier lorsqu'ils sont en contact avec du public (élèves, accueil...) ou amenés à se déplacer, ainsi qu'aux élèves accueillis dans les écoles et établissements. Il en est de même pour la désinfection des locaux.

Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, nos organisations syndicales demandent la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque.

Nous demandons également un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.

Indemnité

Le Ministre de l'Éducation Nationale prévoit de donner une indemnité aux enseignant·es qui gardent les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. L'engagement de ces personnels est fort comme celui de celles et ceux qui télétravaillent avec leurs propres moyens (dont ils et elles font aussi parti·es), celles et ceux dont l'état de santé est fragile, celles et ceux qui gardent leurs propres enfants. Nos organisations syndicales savent qu'il n'y a pas au sein de l'éducation nationale d'agent·es démeritant·es. Cette nouvelle indemnité nous rappelle combien Jean-Michel Blanquer cherche à valoriser les un·es en discréditant les autres, à rémunérer au mérite ; s'il s'agit d'une prime de risque alors elle est réellement indécente au vu des conditions d'accueil sans protections ; tandis que tou·tes demandent depuis 10 ans une revalorisation globale de nos salaires. C'est pourquoi la CGT éduc'action, la FNEC-FP-FO, la FSU et SUD éducation revendiquent le dégel du point d'indice, seule mesure qui prouvera la considération de notre Ministère pour l'ensemble des agent·es.

Transformation de la Fonction publique et lignes directrices de gestion

En plus d'être confinés, les personnels sont encore un peu plus isolés face à la mise en place des LDG (Lignes Directrices de Gestion) issues de la Loi de transformation de la Fonction publique.

La suppression des compétences des CAP alourdit considérablement le travail des personnels des services déconcentrés. Dans le contexte actuel, c'est tout simplement intenable (ce sont les mêmes services qui gèrent les payes et les carrières dans leur ensemble). Une mesure de bon sens s'impose : permettre aux syndicats de faire leur travail de contrôle *a priori* et *a posteriori*, d'accéder à tous les documents relatifs aux mutations : cela soulagerait les personnels administratifs et permettrait d'apporter la garantie aux personnels que l'égalité est respectée. Cela mettrait fin à toute suspicion de discrimination ou de pratiques discrétionnaires, en particulier dans cette situation de confinement.

Nos organisations syndicales demandent donc à être destinataires, à tous les niveaux, des documents sur l'ensemble du mouvement : il en va de l'égalité de traitement des collègues et du respect de leur droit à mutation.

Postes

Nous avons pris acte de la dotation supplémentaire de 60 postes dans le premier degré. Pour autant, cette dotation reste insuffisante pour couvrir les besoins et doit être à nouveau abondée. De plus, les dotations supplémentaires ne peuvent se restreindre au seul premier degré. Les besoins indispensables concernent tous les corps. Les personnels du 2nd degré ne comprendraient pas que les suppressions de postes soient maintenues dans les collèges et les lycées. Les personnels administratifs ne comprendraient pas que les redéploiements soient maintenus dans les EPLE et les services déconcentrés. Les personnels médico-sociaux ne comprendraient pas que le nombre de postes ne soit pas revu à la hausse. Nous demandons que toutes les suppressions de postes soient annulées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT - Educ'Action Nantes, Karine Perraud

Pour la FNEC FP FO, Adrien Leclerc

Pour la FSU 44, Céline Sierra, Claudie Morille, Aminata Bahili

Pour Sud éducation 44, Aziliz Chartier, Clément Sevestre